Image not found or type unknown

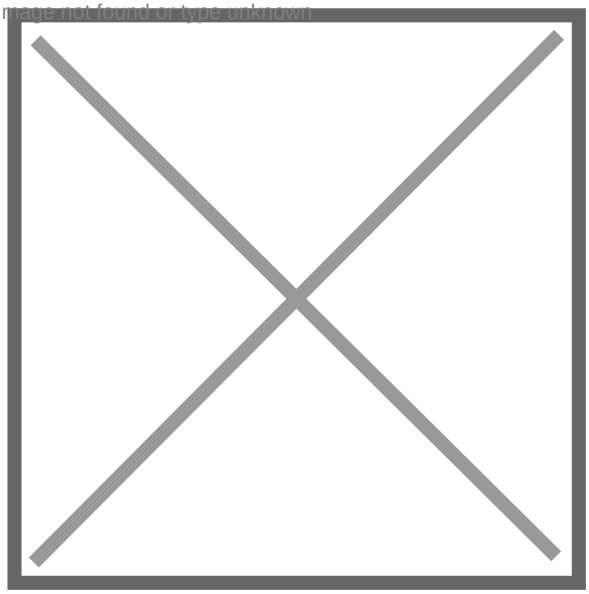

Reclamer le bilan orthophoniste de nos enfants

Par **wachte**, le **11/12/2017** à **15:00**

Bonjour,

Mon enfant est suivi par une orthophoniste depuis 3 ans, il passe le brevet cette année et le collège nous demande son bilan avant le 15/12 afin de demander un aménagement à cet examen à l'académie. Nous demandons et réclamons depuis le mois de septembre ce bilan sans résultat, la réponse est "presque fini, il ne manque qu'à le taper". Nous n'avons même pas le bilan facturé en juillet 2016, elle retient ces informations en prétextant le secret professionnel et nous communique que le PAP. quels sont ses droits et quel sont les nôtres ? comment peut on la contraindre à nous donner ce bilan ou éventuellement celui de juillet 2016 qui pour le proviseur ferait l'affaire puisque établi moins de deux ans ?

Merci pour votre réponse.

Par **jos38**, le **11/12/2017** à **20:36**

bonsoir. ma fille orthophoniste me confirme être tenue au secret professionnel mais donne le bilan aux parents. le mieux serait de vous rendre à son cabinet et de l'exiger.sinon le médecin prescripteur reçoit le bilan de l'orthophoniste (c'est obligatoire)peut-être qu'il pourra vous le transmettre

Par **wachte**, le **13/12/2017** à **12:17**

votre avis confirme ce que l'on pensait, en temps que parent nous pouvons accéder au bilan. merci beaucoup et sans vouloir vous importuner de trop est ce qu'il y a une difference entre un compte rendu de bilan et le bilan car elle nous parle maintenant de ne donner que le compte rendu, on est pas assez informé pour savoir s'il y a une difference. en tous cas merci pour votre réponse.

Par **jos38**, le **13/12/2017** à **12:35**

bonjour. d'après ma fille, c'est la même chose , l'orthophoniste vous donne le compte-rendu du bilan, ce qui doit suffire au collège. il est aussi fourni au médecin souscripteur. ma fille a souvent des demandes de bilans directement de la part des établissements scolaires, ce qu'elle n'est pas obligée de faire. donc acceptez ce que vous propose votre orthophoniste puisqu'il vous reste 2 jours

Par **wachte**, le **13/12/2017** à **21:55**

Grand merci pour votre disponibilité, l'information que vous me donnez nous confirme ce que nous pensions bien cordialement
merci

Par **Peggyba**, le **21/03/2019** à **19:41**

Bonjour, la directrice du primaire exige et écrit :aucun retour à ce jour, d'avoir le bilan orthophonie de ma fille ou à la médecine scolaire. Que je suis obligé de transmettre sinon elle continua de me le demander. Suis obliger de le donner pour être tranquille ou avez vous un texte de loi précisant le contraire. Merci pour votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés